

**COMMUNE DE SAINT-CLAIR**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 05 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit et le cinq du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

*Etaient présents :*

Mesdames– BERNE Valérie – CANO Chrystelle - CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle – TEYSSIER Françoise – VALLA-BEGOT Chrystel  
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph—ROUX Jean-François – SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

**Secrétaire de séance :** Joël GRENIER

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Maire remercie les élus qui ont participé au concert « Chantons pour l'Ardéchoise » à la maison rurale d'animation de Savas.

**17 PARTICIPATION CANTINE**

Monsieur le Maire explique que l'OGEC de SAVAS a demandé à la commune de SAINT-CLAIR de participer à hauteur de 0.50 € par repas et par enfant de Saint-Clair scolarisé à l'école privée de SAVAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a décidé de ne pas participer.  
7 voix CONTRE, 4 voix POUR et 4 Absentions

**27 DECLASSEMENT DE VOIE APRES ENQUETE PUBLIQUE : T RONÇON VOIE COMMUNALE N°130 ZA DE MASSAS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 juin 2017, le conseil municipal décidait de procéder à une enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'un tronçon de la voie communale n°130 au droit de la zone d'activité de Massas, en vue de son déclassement du domaine public communal et de son intégration au domaine privé communal.

L'enquête publique s'est déroulée du 30 novembre 2017 au 15 décembre 2017.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et a émis un avis favorable.

Considérant qu'il convient de limiter le nombre d'intersections sur la route départementale 820.

Considérant que l'aliénation du tronçon de la voie communale n°130 soulève peu de problème aux propriétaires riverains puisque la desserte des différentes propriétés sera assurée par les voies publiques maintenues et tout particulièrement par la voie interne créée dans la zone d'activités.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- constate la désaffectation du bien sis à la zone d'activité de Massas,
- décide du déclassement du bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé

communal,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### **37 DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE PUBLIQUE : CHEMIN RURAL LA COMBE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 juin 2017, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un tronçon du chemin rural lieudit la Combe en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée du 30 novembre 2017 au 15 décembre 2017.

Aucune observation défavorable n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de désaffecter le chemin rural au lieudit la Combe pour une contenance de 04a10ca environ (parcelles A n°509 – 513 – 726 – 958 et 1528)
- FIXE le prix de vente dudit chemin à 5 308,81 € (environ 13 € le m<sup>2</sup>)
- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le tronçon de chemin aux propriétaires riverains.
- CHARGE Monsieur le Maire de représenter la commune lors des opérations liées à la vente.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le Maire autorisera, dès l'accord de cession signé, les riverains à entreprendre l'édification d'un mur de clôture.

### **47 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDE 07 POUR LA CHAUDIERE**

Monsieur le Maire explique que la chaudière de la salle communale a besoin d'être remplacée. Elle sera remplacée par un modèle plus économe en énergie. Deux devis ont été demandés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention auprès du SDE 07 dans le cadre du dispositif des Certificats d' Economies d' Energies

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès du SDE 07.

### **57 REFECTION DES TERRAINS DE TENNIS**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est sollicité par le Tennis Club de Boulieu – Saint-Clair pour la rénovation des deux courts de tennis. Les deux courts datent de 1987 et ont déjà fait l'objet de deux remises en état.

Suite à un audit des deux terrains, réalisé le 13 avril 2016, par la Fédération Française de Tennis et la Ligue Dauphiné Savoie, il a été conclu qu'il était nécessaire de procéder à une rénovation qui s'assimile à une remise en état complète des deux courts.

La commune reconnaît l'engagement du club au niveau du territoire Nord Ardèche et au niveau communal, notamment par la formation mise en place et les résultats sportifs.

Le club s'investit notamment avec la découverte de l'activité tennis lors des cours d'EPS dans les communes de Saint-Clair, Boulieu et Savas.

M. le Maire propose en conséquence de soutenir la demande de rénovation des deux courts de tennis situés sur la commune de Saint-Clair.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation des courts sera assurée par la commune de Saint-Clair. Toutefois les communes de Boulieu-lès-Annonay et Savas feront parties intégrantes du projet étant donné que le Tennis Club concerne ces communes.

Monsieur le Maire précise que cette opération peut être financée par les différents partenaires techniques et financiers.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès de l'Etat (DETR), de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche, de la Fédération Française de Tennis, du Comité National pour le Développement du Sport et de l'Europe pour la réalisation de cette opération.

Le plan de financement pourrait s'articuler ainsi :

Plan de financement prévisionnel				
Rénovation de deux courts de tennis – Commune de Saint-Clair				
Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
2 courts de tennis	105 000	Etat – Région Auvergne -Rhône-Alpes – Département de l'Ardèche – Fédération Française de Tennis – Comité National pour le Développement du Sport – Europe	50 %	52 500
		DETR	30 %	31 500
		Fonds communaux et/ou intercommunaux	20%	21 000
TOTAL	105 000	TOTAL		105 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention aux différents financeurs, en vue de la rénovation des deux courts de tennis. Suivant les engagements financiers obtenus, la mairie poursuivra ou non le projet.

#### **6° DEMANDE DE SUBVENTION PASS TERRITOIRES**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département de l'Ardèche dans le cadre du PASS TERRITOIRES, afin de permettre différents travaux :

##### RD 820 GOURDANEL ET LES AMARICS

Réalisation d'une contre allée au lieu-dit les Amarics – liaison arrêt de car réalisé en même temps que le giratoire.

Revêtement cheminement piéton au nord de l'arrêt de car de la Butte Ensoleillée jusqu'à Gourdanel.

Mise en sécurité de la piste cyclable sur la voie communale n°130 (Chemin de Gourdanel à Gourdan.)

##### RD 342 MISE EN SECURITE DES USAGERS PIETONS ET CYCLE

Mise en sécurité des usagers piétons en bordure de la RD 342.

Aménagement d'un carrefour avec mise en place signalétique et trottoirs, liaison nouveau quartier de Bellevue, ainsi qu'à proximité de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre du PASS Territoires.

#### **7° RENFORCEMENT EAU POTABLE LIEUDIT LES FONTAINES**

Le point est reporté au prochain conseil municipal.

#### **8° / QUESTIONS DIVERSES**

La date de la commission finances est fixée au vendredi 23 février à 8h30.

##### Arbres / sécurité RD 342 :

Des arbres gênent la visibilité en bordure de la RD 342. Les propriétaires seront contactés.

Comité Syndical Ardèche Musique et Danse :

Le Maire relate que le Comité Syndical d'Ardèche Musique et Danse a été reporté au 13 février. La commune sera représentée.

Montée des Séquoias :

Un séquoia est dépérissant, il sera abattu avant le démarrage des travaux de dissimulation des réseaux.

Carrefour du Golf :

Des riverains ont acceptés de céder une petite superficie qui sera utilisée pour aménager une liaison pour personne à mobilité réduite à proximité de l'aire de car.

Le FOUGOT organisé par les conscrits est prévu le mardi 13 février 2018.

Le n°16 de LA GAZETTE d'Annonay et des Collines de mars 2018 consacrera quelques pages au village de SAINT-CLAIR.

Résultats appels d'offres :

- Création « Impasse des Amarics » : le marché sera confié à l'entreprise EVTP
- Réalisation piste cyclable RD 820 : le marché sera confié à l'entreprise LAMBERT TP.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 09 avril 2018

**La séance est levée à 20 heures.**